La Nouvelle
VIKING DIABOLO
L'ÉCRÉMEUSE
Supérieure
CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT — Allocation généreuse sur votre vieille écrémeuse.
Pour détails, écrire à
SWEDISH SEPARATOR
COMPANY LIMITED
720, rue Notre-Dame O. Montreal

TRIBUNE LIBRE

Une situation bizarre

Le peuple canadien est mal pris.

Il lui faut établir ses fils *chez lui*, parce que les voisins du sud n'en veulent plus.

Peu habitué à s'occuper de ses affaires, le peuple canadien trouve étrange cette situation.

L'exode vers les États-Unis... c'était si commode.

Les Canadiens partis, on n'avait plus à s'en occuper.

C'est ce qui permit de vendre les terres nationales et les ressources naturelles à tous les étrangers qui en voulurent.

Rien d'aussi commode pour équilibrer un budget!

Oyi! Ça va mal! Il faut s'occuper d'établir nos gens au pays ou de les nourrir au moyen de la charité étatisée.

Les Canadiens possèdent un des plus vaste pays du monde: pays rempli de ressources naturelles des plus variées.

Ils l'ignorent.

Cela ne les intéresse guère.

Il était si commode de vendre ses terres et ensuite, d'aller travailler pour les autres, en pays étranger.

Pas besoin de penser.

Et les enfants se trouvaient établis dès qu'ils entraient à l'usine.

Situation bizarre! Il faudrait nous occuper de nos affaires.

Et ce sont les autres qui ont l'entraînement à s'occuper de nos affaires.

Ils y ont trouvé leur profit.

Nous n'avons nullement à les en blâmer.

Paresseux de la tête, nous avons préféré travailler des bras... pour les autres.

Et ces autres en ont profité pour nous démonter qu'ils sont de bons commerçants.

Ne voulant pas nous fatiguer la cervelle à diriger des entreprises industrielles, nous leur avons confié nos industries.

Et tant qu'à y aller..., nous y avons ajouté notre finance, notre assurance, nos ressources naturelles et jusqu'à nos services d'utilité publique, bien que nous soyions la clientèle payante.

Satisfaits de notre désintéressement, les autres consentent parfois à nous prendre comme serviteurs dans les positions qui ne demandent pas trop de supériorité intellectuelle.

Pour la plupart, nos gens semblent satisfaits de cet état de choses.

Il s'en trouve qui ne le sont pas.

Ils voudraient même que nous développions nous-mêmes nos ressources naturelles, que nous contrôlions notre commerce, notre industrie, nos banques, notre assurance, nos services d'utilité publique, nos forêts, le développement de nos ressources minières, et jusqu'au défrichement de nos terres arables; ils voudraient que nous exploitions ces commerces, ces industries, ces ressources naturelles, nous-mêmes, et pour notre propre bénéfice.

Ce qu'on rencontre d'idées étranges de nos jours! s'exclament, en haussant les épaules, de braves gens satisfaits de notre situation et orgueilleux de notre façon d'administrer les biens que nous ont laissés les découvreurs et les pionniers de ce pays.

J.-ERNEST LAFORCE.

LE "BULLETIN DE LA FERME"
est imprimé
par "LE SOLEIL", Limitée
Coin St-Vallier et de la Couronne, Québec.

Consultations légales

par l'aviseur légal du "Bulletin de la Ferme"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné. 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat; 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

DROIT MUNICIPAL, ÉVALUATION. —**Q. 1. Le conseil a-t-il droit de faire des évaluations distinctes pour deux terrains qui appartiendront à la même personne au décès de ses parents? 2. Quelles sont les procédures à prendre lorsque l'évaluation semble trop élevée?**

Rép. à A. B. 1. Actuellement ces terrains ne vous appartiennent pas et je ne crois pas que le fait d'être réunis en un seul vous dispense de l'évaluation et de la taxation. 2. Lorsque l'évaluation est trop élevée, on peut attirer l'attention du conseil soit par une demande écrite ou verbale. La dernière exige naturellement que l'on soit présent au conseil pour expliquer ses griefs.

TESTAMENT, INSTRUMENTS ARATOIRES. **Q. 1. Qu'entend-on par les termes "circonstances et dépendances"? 2. Qu'entend-on par "instruments aratoires"?**

Rép. à N. G. 1. Pour vous donner la vraie signification de ces termes il faudrait connaître les phrases précédentes et les phrases suivantes et peut-être tout le document. 2. Par instruments aratoires on entend tout instrument susceptible d'être utile à l'agriculture, soit par exemple, et pour n'en citer que quelques-uns, un semoir, un râteau à cheval, une charrue, un scarificateur, une trieuse, une moissonneuse-faucheuse, une hache de paille, une herse, un rouleau, une batteuse, un moteur-culture, un coupe-racines, etc., etc.

VICES CACHÉS. **Q. Quel est le recours pour la vente d'un animal avec toute garantie, si l'on découvre par après des vices cachés qui amènent la mort?**

Rép. à G. L. Si vraiment le vendeur vous l'a garanti, vous auriez un recours contre lui pour vices redhibitoires de l'animal découverts après la vente, si vous l'exercez avec diligence.

PRÊT PAR BILLET. **Q. Peut-on se faire remettre le montant prêté par billet si l'emprunteur est trompé par son vendeur?**

Rép. à J. J. V. A moins que l'emprunteur veuille vous le remettre, il n'y est pas tenu avant l'échéance bien qu'il se soit fait tromper par le vendeur. Il aurait cependant un recours contre son vendeur pour vice redhibitoire s'il l'exerce avec diligence. Vous parlez d'un billet conjoint et vous ne dites pas avec qui.

MINORITÉ. **Q. Une femme mineure qui donne tout son argent à son mari lors de son mariage peut-elle après 26 ans se faire remettre cet argent?**

Rép. à J. A. B.—Lorsque les époux se marient sans contrat de mariage, la loi interprète qu'ils se marient sous le régime de la communauté de biens. Ainsi le mari devient administrateur de tous les biens même ceux personnels à la femme. La femme pourrait se faire remettre son argent si elle peut prouver la fraude de la part de son mari.

BILLET. **Q. Le faiseur d'un billet est-il tenu de l'honorer si ce billet a été fait en considération de l'achat d'un animal chez lequel après la vente on découvre des vices redhibitoires?**

Rép. à A. L. Vous êtes tenu, quant au billet, de le payer à l'échéance. Cependant vous auriez un recours contre le vendeur pour vices redhibitoires de l'animal découvert après la vente si vous l'exercez avec diligence.

ACHAT D'UNE TERRE. **Q. 1. L'achat d'une terre avec la maison et la grange comprend-il les éviers qui se trouvent dans la maison? 2. Le bois en planches sur la terre achetée, dont il n'a pas été aucunement question dans le contrat, appartient-il au vendeur ou à l'acheteur? 3. Quelqu'un peut-il vendre sa part à une autre personne que ses co-associés?**

Rép. à N. L.—1. Les éviers en soi sont des meubles qui, lorsqu'ils sont fixés à perpétuelle demeure c'est-à-dire à fer et à clous ou dans le ciment, par le propriétaire, deviennent un immeuble par destination. Vous auriez donc droit aux deux éviers à moins que le contraire n'ait été consenti dans le contrat. 2. Il semble que ce bois appartient au vendeur puisqu'il n'en a été aucunement question dans le contrat. 3. Il en a le droit à moins que le contraire n'ait été convenu entre les associés.

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN
SERVICE D'IMPRESSIONS
DES MIEUX OUTILLÉS DE LA VILLE

Nous pouvons exécuter tous genres d'impressions tels que:
Brochures—Rapports—Factums
Catalogues—En-têtes de Lettres
Circulaires—Enveloppes—Factures—Etc.—Etc.

GENS DE LA CAMPAGNE ET DU DISTRICT
FAITES IMPRIMER
au
"SOLEIL"
Nos prix sont bas!
Demandez nos cotations

LE SOLEIL LTEE
(*Département de L'Imprimerie*)

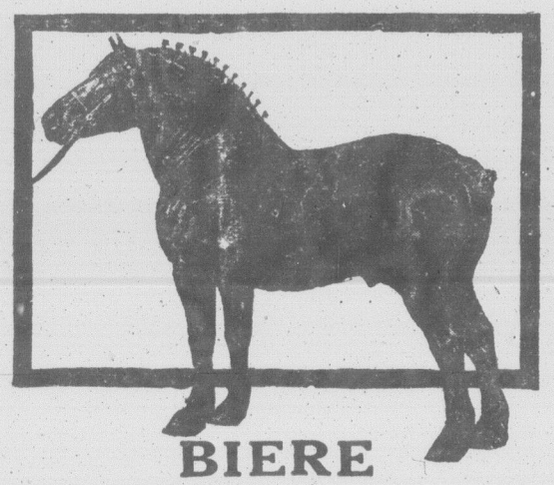
BIERE
BLACK HORSE
DAWES

Vous n'avez pas la peine d'écrire
Utilisez ce coupon d'abonnement

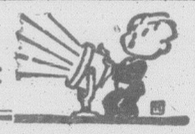

Le Bulletin de la Ferme, Ltée,
No 1 de la Couronne, Québec P. Q.
(Section des abonnements).

Messieurs:

Ci-inclus la somme de_____en bon de poste en paiement de_____ans_____d'abonnement au "BULLETIN DE LA FERME".

ANCIEN ☐ NOUVEAU ☐

Nom_____
R.R. No_____
Bureau de poste_____
Comté_____Province_____

N.B.—En adressant ce coupon cette semaine vous pouvez régler votre année courante et l'arrérage, s'il y a lieu, au taux de 50c par année. Profitez-en.

Faites une croix dans le petit carré selon que vous êtes ancien ou nouveau lecteur.
REÇU LE
27 SEP. 1976
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

27
27
27